

Règlement interne et propre au club.



M.C.P THE WALKING DEAD



- 1) --- Le Club M.C.P est ouvert à tous types de motos de minimum 125 cc.
- 2) --- Le comité se compose :
D'un **Président**, un **Vice-président**, un **Sécurité**, un **Trésorier** et une **Secrétaire**.
- 3) --- La cotisation au sein du club s'élève à 5 € par mois payables,
Le jour de la réunion au plus tard.
- 4) --- Une réunion aura lieu tous les deux mois (Février, Avril, Juin, Septembre, Novembre)
Tout ce qui se dit ou décide en réunion doit rester au sein du club.
- 5) --- Pour l'entrée d'un nouveau membre, il doit être accepté impérativement par
Le comité et **TOUS** les membres du club.
Obligation de remplir une feuille d'inscription avec vos données personnelles.
- 6) --- L'obtention des couleurs (**Propriété du club 10 € de location**) ne sera obtenue que par une
Période d'essai de minimum six mois.(Chaque membre est responsable de ses couleurs)
(Un écusson **Prospect** lui sera remis pendant cette période d'essai)
- 7) --- Le membre sortant définitivement du club ou exclu pour motifs sévères, ne sera plus accepté en
tant que tel au sein de celui-ci, il devra rendre impérativement ses couleurs au comité.
- 8) --- Le membre à l'obligation d'être en ordre de permis de conduire, d'immatriculation et d'assurance.
Le club décline toutes responsabilités à ce sujet.
- 9) --- Chaque membre du club doit respecter le code de la route et les règles du code civil en vigueur.
Rouler en quinconce et respecter les distances de sécurité.
- 10) --- Lors de toutes sortie du club, il est indispensable de porter ses couleurs,
Balade, Réunion, Manifestations, Activités diverses, etc....
- 11) --- Lors de sortie « **INTERNE** » du club, seul les membres du club sont autorisés, ainsi que les enfants
et les femmes des membres.
- 12) --- Chaque membre est tenu au courant des sorties du club.
Un ou deux jours avant par sms.
- 13) --- Aucune obligation aux membres de participer aux réunions et aux sorties du club.
- 14) --- Chaque membre autorise la publication des photos et vidéos réalisées lors des activités du club.
- 15) --- Il est interdit à un membre de s'engager dans un autre club, tant que celui-ci fait
Partie du club M.C.P. THE WALKING DEAD
Fait à TOURNAI le 01 Janvier 2015
Approuvé par le comité.
Et remis à chaque membre du club.

Signature du comité

Signature du membre